

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 164

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 22

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« zone de pêche ou le pays d’origine »

les mots :

« zone de capture ou de production ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« zone de pêche ou le pays d’origine est déterminé »

les mots :

« zone de capture ou de production est déterminée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.